

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 29
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2026-07

Nomenclature : 5.1 - élections exécutif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 17 mars 2026

Étaient présents :

- Mme Catherine PAGEAUX, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Caroline CARLIER, Catherine CAZIN, Isabelle ALBERT-COLLOTTE, Claire CONTI, Émilie HAYMÉ, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Céline POILLOT, Sabrina ROUBEIX, Morgane TISSIER, Nicole VERPEAUX, Anne ZANA ;
- MM. Éric BRIEZ, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Joseph ESCOTO, Laurent FEBVAY, Éric GUYARD, Gaëtan LHOMME, Maxime MOULAZADEH, Paul PICARD, Hervé ROBERT, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD, Jean-Michel VERPILLOT.

La séance ouverte, M. Florent ROYER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 29 membres ;

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par unanimité :

⇒ **de fixer à 8 le nombre des adjoints au Maire de la commune.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 21 mars 2026

La Maire,

Catherine PAGEAUX



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260401-DELIB2026-07-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2026